

Echo



de l'Unsa Santé & Sociaux Public et Privé

Congrès 2023



Dans ce numéro...



**FHP :
AVENANT 33** p.18



**Temps partiel
dans la fonction
publique hospitalière** p.20



**Élections
UNSA GUSTAVE
ROUSSY** p.22



> SOMMAIRE

Congrès



- PERSPECTIVES 2026
- UN CONGRÈS RÉNOVÉ **04**
- LE CONGRÈS FRANÇOISE KALB
- INFOS ADMINISTRATIVES
- AGENDA DU CONGRÈS
- PROGRAMME DU CONGRÈS
- INTERVENTIONS / DÉBATS
- LISTE DES INTERVENANTS
- SOIRÉE DE GALA FRANÇOISE KALB

Privé

- **FHP : AVENANT 33**
- Programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail **18**



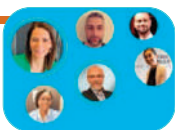
Informations

- Temps partiel dans la fonction publique hospitalière **20**



Elections

- UNSA GUSTAVE ROUSSY **22**



11, rue Ernest Psichari 75007 PARIS
Internet : www.unsa-sante-sociaux.org
Email : unsasantesociauxchristelle@wanadoo.fr
Directeur de la publication : Yann LE BARON
Rédacteur en chef : Damien BEAUGENDRE
Comité de rédaction : C. MARTINO, K. HALGRAIN, M. SZYPURA
J-C STUTZ, A. SUARES, M. HOFFMANN, K. CHENICLET, L. PHILIPPE
I. BOURET, M. PÔNE
Conception et impression : TACTIC Impressions - 01 39 86 19 08
Crédit photographique : Adobe Stock, UNSA Santé et Sociaux
ISSN : 1295-098X - 12 000 exemplaires - Dépôt légal : Juin 2023

Edito

Yann LE BARON
Secrétaire National



Je vous retrouve dans les colonnes de votre magazine l'Echo avec de multiples sujets d'actualité, des perspectives et un agenda social qui se charge jour après jour...

Pour autant, l'ensemble du Bureau National, comme moi-même, restons mobilisés afin de vous répondre, à Toutes, et Tous au mieux des moyens de la Fédération UNSA Santé & Sociaux Public et Privé.

Au moment où j'écris ces quelques lignes, ce qui domine encore notre quotidien c'est la réforme des retraites inique et injuste imposée par le Gouvernement de madame la 1^{ère} Ministre Élisabeth BORNE. J'ai entendu de nombreux collègues me faire part de leur déception devant la surdité du Président de la République Française. A celles et ceux qui pensent de cette manière, je veux dire qu'il nous reste le 1^{er} mai, l'analyse d'une seconde demande de RIP et que, quand bien même nous ne soyons pas entendus, cet épisode de solidarité entre Toutes et Tous aura permis de souder les Organisation Syndicales, de les faire travailler ensemble, parler et échanger.

Cette nouvelle dynamique ne s'essouffera pas et produira comme effet ricochet : un front uni contre toutes les tentatives d'amoindrissement du dialogue social et des droits des Agents Publics et des Salariés du Secteur Privé.

Outre les retraites, de grands chantiers complexes et lourds s'annoncent à l'horizon de l'Agenda Social. Chacun d'entre eux représente, à lui seul, des enjeux majeurs pour l'ensemble des acteurs du système de santé. Convention Collectives et Avenants, Protection Sociale Complémentaire et implication sur le CGOS, Régime Indemnitaire des DJF et des heures de nuit, Organisation du Temps de Travail, etc...

À chacun de ces défis la Fédération UNSA Santé & Sociaux Public et Privé répondra présente et sera comme toujours force de proposition. Néanmoins s'il le faut nous saurons nous mobiliser pour défendre, au plus juste, les intérêts matériels et moraux de celles et ceux qui font

vivre le système de santé. Sur tous ses dossiers nous aurons besoin des compétences et des bonnes volontés de Toutes celles et Tous ceux qui pourront nous apporter une expertise sur les sujets concernés.

Enfin, il y a aussi des perspectives pour notre Fédération avec le Congrès National InterPro de Dijon au mois de Juin et le Congrès de la Fédération les 19, 20 et 21 Septembre à Cambrai.

Pour Dijon, nous porterons les mandats qui nous seront confiés par le Conseil National de la Fédération et, nous aurons à cœur de porter les intérêts de notre Fédération, de nos spécificités et de notre développement dans les Secteurs Public et Privé.

Pour ce qui est de Cambrai, vous avez déjà reçu plusieurs informations et d'autres sont à venir pour ce Congrès que nous avons souhaité baptiser Congrès Française KALB en

hommage à celle qui fut si longtemps le poumon et le cœur de cette Fédération UNSA Santé & Sociaux Public et Privé.

Nous espérons vous y retrouver nombreux et nombreuses afin de partager nos débats, nos travaux et les moments de convivialité qui soudent les Femmes et les Hommes qui font vivre l'UNSA Santé & Sociaux Public et Privé.

Sur tous ces éléments, ces dynamiques et ces défis... Nous comptons sur VOUS !

**MERCI 1000 fois à Toutes et Tous
Amitiés syndicales et sincères**

BUREAU NATIONAL



Yann LE BARON
Secrétaire National



Karine HALGRAIN
1^{ère} Secrétaire
Nationale Adjointe



Martine HOFFMANN
2^{ème} Secrétaire
Nationale Adjointe



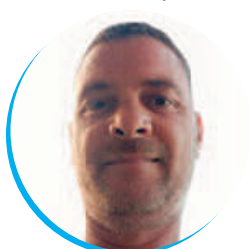
Stéphanie MINARD
Trésorière Nationale



Cindy GUEVELOU
Trésorière Nationale
Adjointe



Nicole OBERGFELL
Membre du bureau



Frédéric CHRISTELLE
Membre du bureau



Laurent PHILIPPE
Membre du bureau



Pascale SLAGMOLEN
Membre du bureau



CONGRÈS



**SANTÉ & SOCIAUX
PUBLIC ET PRIVÉ**

VILLE DE CAMBRAI



2023

PERSPECTIVES 2026

NOS OBJECTIFS :

• LE 2^{ÈME} SIÈGE AU C.S.F.P.H

Avec une réelle progression lors des élections professionnelles de décembre 2022, nous manquons de peu le deuxième siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière.

Mais nous ancrons définitivement la Fédération UNSA Santé & Sociaux Public et Privé dans le paysage syndical et actons une forte dynamique de développement sur de nombreux territoires.

La prochaine élection sera celle du 2ème siège.

• LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Nous développons également notre secteur privé et renforçons nos positions dans les Conventions Collectives où nous sommes présents.

Cette dynamique doit être renforcée par une structuration plus importante...

NOUS Y TRAVAILLONS DÉJÀ !



UN CONGRÈS RÉNOVÉ

• PORTONS NOS AMBITIONS !

Véritable poumon démocratique, un congrès fédéral est toujours un temps fort dans la vie d'une fédération...

L'UNSA Santé & Sociaux Public et Privé ne coupe pas à cette tradition.

Cambrai 2023 ne manquera pas d'être de cet acabit et nous offrira des échanges et des travaux de qualité. Je profite de ces quelques mots pour remercier et féliciter toutes les équipes organisatrices sans qui rien ne serait possible. **Un grand merci à toutes et tous !**

Ce congrès change de forme et se rénove : cette année, vous aurez le plaisir d'assister à des débats ouverts avec des spécialistes reconnus dans leurs disciplines, auxquels vous pourrez poser toutes vos questions lors de débats avec l'auditoire.

À l'issue du congrès, nous définirons les stratégies que la Fédération souhaite porter lors des 4 années à venir. Ces axes stratégiques nous serviront de boussole et orienteront nos revendications.

Ainsi, nos lignes seront plus claires pour chacune et chacun ce qui permettra un bilan lors de notre prochain congrès.

Mais pour le moment, BON CONGRÈS !

Yann Le Baron – Secrétaire National



LE CONGRÈS FRANÇOISE KALB

• EN SOUVENIR DES BELLES CHOSES...

Le Bureau National a souhaité que ce Congrès 2023 s'intitule « Congrès Françoise KALB » en souvenir de notre amie.

Merci à sa famille d'avoir accepté cet hommage et d'avoir bien voulu être présente afin de le partager avec nous.

La Fédération ne serait pas ce qu'elle est sans l'implication de Françoise et celle de ses prédécesseurs.



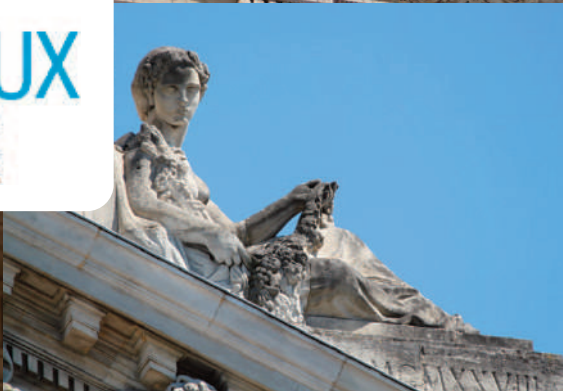
CONGRÈS
FRANÇOISE KALB

CAMBRAI 2023



Congrès

2023



VILLE DE CAMBRAI

AGENDA DU CONGRÈS

ACCUEIL À PARTIR DU MARDI 19 SEPTEMBRE À 08H00

Le repas du midi n'est pas organisé par la Fédération

19 SEPTEMBRE 2023

- 14h00 – Ouverture du congrès
- 15h00 – Rapport d'activité
- 16h30 – Pause
- 17h00 – Débat sur le rapport d'activité
- 18h00 – Fin de journée

20 SEPTEMBRE 2023

- | | |
|----------------------------|---------------------------------|
| • 09h00 – Accueil | • 14h00 – 2ème Débat thématique |
| • 10h00 – Débat thématique | • 16h15 – Pause |
| • 12h00 – Repas | • 16h30 – 3ème Débat thématique |
| | • 18h15 – Synthèse des travaux |

21 SEPTEMBRE 2023

- | | |
|---------------------------------|--|
| • 09h00 – Accueil | • 14h00 – 4ème Débat thématique |
| • 10h00 – 3ème Débat thématique | • 16h30 – Pause |
| • 12h00 – Repas | • 17h00 – Synthèse et axes prospectifs |
| | • 18h00 – Clôture du congrès |

PROGRAMME DU CONGRÈS

MARDI 19 SEPTEMBRE

— 14h00 —

- Ouverture du Congrès par le Secrétaire National et mot d'accueil du Maire de Cambrai.
- Prise de parole de Laurent Escure - Secrétaire Général de l'UNSA.
- Prise de parole de Jérôme Goeminne - Président du SMPS.

— 15h00 —

- Rapport d'activité des quatre dernières années par le Secrétaire National de la Fédération.

— 16h30 —

- Pause et découverte des exposants.

— 17h00 —

- Débat sur le Rapport d'Activité avec les militants puis réponses du SG.

INTERVENTIONS DÉBATS

MERCREDI 20 SEPTEMBRE

— 10h00 —

***“Fonction Publique Hospitalière; vers la fin du statut ?
Les évolutions législatives nous conduisent-elles vers une
transposition du droit du secteur privé ?”***

Laurence Benitez de Lugo, Gilles Galvez et Oliver Lemaire
Modérateur Karine Halgrain

— 14h00 —

***“Financement des hôpitaux et de la santé :
choix stratégiques ou poids financier impossible ?”***

Alain Triolle, Pierre-Philippe Bucchini, Jérôme Goeminne et Rui Lopes
Modérateur Stéphanie Minard

— 16h30 —

***“La Santé à la française est-elle une exception culturelle ?
Regards croisés avec les États-Unis”***

Henri d'Armagnac, Gilles Duffour et Carbon De Seze
Modérateur Stéphanie Minard



INTERVENTIONS DÉBATS

JEUDI 21 SEPTEMBRE

— 10h00 —

***“Sécurité Sociale et prise en charge de l'autonomie :
quels financements, quels moyens pour quels horizons ?”***

Martine Vignau, Dominique Corona, Rui Lopes et Alain Triolle
Modérateur Jean-Claude Stutz

— 14h00 —

***“Protection Sociale Complémentaire de la fonction
publique d'État et territoriale : un modèle pour la F.P.H ?”***

Yann Le Baron, Luc Farré et un membre élu du C.G.O.S
Modérateur Jean-Claude Stutz

LISTE DES INTERVENANTS

Alain TRIOLLE

- Préfet – Inspecteur Général des Finances
 - Ancien Directeur de cabinets ministériels
 - Colonel de gendarmerie
 - Ingénieur européen de la FASFID
 - Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics
-

Gilles GALVEZ

- Avocat au Barreau de Paris
 - Vice-Président de la FNUJA
 - Chevalier de l'Ordre National du Mérite
 - Ancien Membre du Conseil de l'Ordre
 - Ancien Directeur du Service de Taxation des Honoraires
-

Laurence BENITEZ DE LUGO

- Avocat au Barreau du Val d'Oise
 - Ancien membre du Conseil de l'Ordre
 - Ancien responsable du Service des taxations d'honoraires et de l'aide juridictionnelle
 - Chargée d'enseignement à l'HEDAC
-

LISTE DES INTERVENANTS

Olivier LEMAIRE

- Notaire
 - Défenseur UNSA pour les agents publics du Val d'Oise (FPH)
-

Pierre-Philippe BUCCHINI

- PDG de la société IDEAXO
 - Architecte et maître d'œuvre d'opérations « haut de bilan »
 - Chevalier du Mérite Agricole
-

Jérôme GOEMINNE

- Président du Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS)
 - Directeur Général du groupement hospitalier de territoire Coeur Grand Est
-

Rui LOPES

- Docteur en Économie
 - Ancien Directeur Régional Pôle Emploi
-

LISTE DES INTERVENANTS

Henri D'ARMAGNAC

- Avocat au Barreau de Paris
 - Ancien membre du Conseil de l'Ordre
 - Ancien Président de l'UJA
 - Ancien membre de cabinets internationaux de premier plan
-

Carbon DE SÈZE

- Avocat au Barreau de Paris
 - Ancien Membre du Conseil de l'Ordre
 - Ancien Secrétaire de la Conférence du Stage
-

Gilles DUFFOUR

- Directeur Général du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale (CHArMe)
-

LISTE DES INTERVENANTS

Martine VIGNEAU

- Secrétaire Générale Adjointe de l'UNSA
 - Vice Présidente du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)
-

Dominique CORONA

- Secrétaire National Adjoint de l'UNSA Secteur Protection Sociale
-

Luc FARRÉ

- Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique
 - Membre du Conseil Commun de la Fonction Publique
-

SOIRÉE DE GALA FRANÇOISE KALB

JEUDI 21 SEPTEMBRE À 19H

En présence de

- **Monsieur le Maire – François-Xavier Villain**
- **Laurent Escure – Secrétaire Général de l'UNSA**
- **Luc Farré – Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique**
- **Dominique Corona – Secrétaire National Adjoint de l'UNSA**
- **Jérôme Goeminne – Président du Syndicat SMPS**



*Nos remerciements à tous
pour votre participation à ce congrès 2023 !*



Retraites

FHP: AVENANT 33



L'UNSA, fortement engagée dans les négociations sur l'avenant 33 relatif à la classification et à la rémunération des emplois, obtient des avancées majeures pour l'ensemble des salarié.es de la FHP, du SYNERPA et du THERMALISME.

- **VALORISATION** de l'ancienneté et de l'expérience professionnelle :
Nouvelles primes d'ancienneté, de compétences, d'activité et d'expérience professionnelle; entre 15% et 38,5% de gain.
- **GARANTIE** de ne plus avoir de salaires en-dessous du SMIC, et **SECURISATION** de l'évolution et de l'écart des premiers niveaux de rémunération pendant 2 ans.
- **INTEGRATION** du Ségur dans la rémunération minimale annuelle permettant une **meilleure valorisation des éléments complémentaires de salaire** et une évolution positive du Ségur.

Le contexte actuel nécessitait un accord constructif et rapide.

Nous resterons vigilants **au respect de la transposition et à l'évolution de certains points** par l'ouverture de nouvelles négociations (statuts professionnels, hausse du SMIC,...).

**L'UNSA est signataire
afin de continuer à avancer.**

La mise en place ne se fera qu'après la signature d'un accord de transposition, déjà prévu au calendrier. Cela impliquera inévitablement quelques mois supplémentaires de travail et de patience pour une application de l'avenant 33 au 1^{er} janvier 2024.

**Contact Fédération UNSA
Santé Sociaux Public Privé FHP :**
Claudia MARTINO

claudiamartino.unsasante@gmail.com

Programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact)



À QUOI RESSEMBLE UN PAPRI Pact ?

Il n'existe pas de modèle officiel, cependant il devrait contenir :

- Orientations de l'entreprise en matière de prévention des risques, avec les priorités d'actions du CSE pour l'année à venir.
- Mesures à réaliser au cours de l'année à venir,
- Mesures à réaliser au cours d'une prochaine programmation
- Mesures rejetées et motivations des rejets.

Le Programme annuel ne contiendra que les mesures dont le CSE aura eu connaissance.

Pour chaque mesure ou action mise en place :

- Personnes en Charges
- Estimation du Coût
- Date de réalisation envisagée

Les mesures mises en place devraient concourir à :

- Prévenir les risques psychosociaux
- Accroître le bien-être au travail grâce à l'ergonomie
- Permettre une meilleure conciliation vie professionnelle / vie privée
- Développer la capacité d'expression des salariés
- Favoriser l'égalité des chances et le développement professionnel
- Renouveler le dialogue social entre les salariés et la direction.

L'adoption du document définitif se fait en réunion plénière et donne lieu à un procès-verbal.

RAPPEL JURIDIQUE

Selon l'article R. 4121-3 du Code du travail, l'élaboration du PAPRI Pact est opérée à partir des paramètres et données consignés dans le document unique d'évaluation des risques (ou DUER) prévu par l'article R. 4121-1 du Code du travail, de sorte qu'il fait état et présente entre autres :

- un « état de situation » de l'entreprise (ou de l'association) en matière :
 - de risques professionnels
 - de conditions de travail
- un exposé de la politique générale (orientations, choix et priorités) de l'entreprise (ou de l'association) dans les domaines précités et pour l'année à venir ;
- un descriptif précis (avec liste, détail du contenu, calendrier et identification du maître d'œuvre) des mesures et actions à entreprendre dans les domaines précités lors de l'année à venir ;
- une budgétisation prévisionnelle des mesures et actions précitées.



Temps partiel

dans la fonction publique hospitalière

Code de la fonction publique : art. L612-1 à L612-15 Code des pensions civiles et militaires de retraite : art. L4 à L5 Loi n°2003-775 Décret n°60-58 Décret n°91-155 Décret n°82-1003 Décret n°97-487 : art.21 à 23 Décret n°2002-8 Décret n°2002-9 Décret n°2002-598 Décret n°2003-1306 Décret n°2010-676 : art.7

Mai 2023

Temps partiel - Temps non complet

Ne pas confondre !

Temps non complet : l'agent est employé pour une quotité exactement déterminée, c'est à la demande de l'employeur.

Temps partiel : choisi par l'agent, qui sera alors autorisé à travailler à TP. L'agent qui exerce ses fonctions à TP est complètement employé.

Pour qui

- ♦ **Titulaire** à temps complet, en activité ou en détachement,
- ♦ **Stagiaire** sauf si le stage comporte un enseignement professionnel ou si le stage doit être accompli dans une école de formation. La période de stage est augmentée pour être équivalente à celle d'un agent à temps plein,
- ♦ **Contractuel** (CDI, CDD) à temps complet en activité depuis plus d'1an (l'ancienneté s'apprécie à compter du 1er recrutement dans l'établissement employeur).

Exercice des fonctions

Le TP ne modifie pas les conditions d'exercice.

Exemple : l'agent qui travaille de nuit à temps plein continue d'exercer ses fonctions de nuit à TP, selon la quotité retenue et dans la mesure permise par le service.

Modification des conditions de travail à TP

- ♦ **Par l'agent** : demande écrite à effectuer au moins 2 mois avant la date de modification souhaitée. En cas de motif grave (diminution importante des revenus du ménage ou changement dans la situation familiale), le délai de 2 mois ne s'applique pas.
- ♦ **Par l'administration** : demande écrite au moins 2 mois avant la date de la modification.

Les refus opposés à une demande de travail à TP doivent être précédés d'un entretien et motivés en droit et en fait.

En cas de litige

Refus de l'autorisation d'accomplir un service à TP, refus de l'exercice du travail à TP, refus de réintégration à temps plein avant l'expiration de la période de travail à TP : pour les titulaires, saisir la CAP, pour les contractuels, saisir la CCP.

Droit à congés

Mêmes congés et autorisations d'absence qu'un agent travaillant à temps plein.

Congés annuels = à 5 fois les obligations hebdomadaires de service.

Jours de fractionnement : identique au temps plein.

Jours de RTT : au prorata de la quotité de TP.

Carrière & Formation

Les périodes de travail à TP sont assimilés à des périodes de travail à temps plein pour l'avancement (d'échelon et de grade), la promotion interne et les droits à formation.

En cas d'engagement à servir, la durée est augmentée pour être équivalente à celle d'un agent à temps plein.

Heures supplémentaires

Autorisées et rémunérées dans les mêmes conditions que pour un agent à temps plein.

Terme du TP

Agent réadmis à temps plein sur son poste ou sur un poste analogue.

TP suspendu

Pendant les congés de maternité, d'adoption ou de paternité, la formation si elle est incompatible avec le TP : l'agent est rétabli à temps plein.

Décès du fonctionnaire à TP

Le capital décès est calculé sur l'intégralité du traitement.

Rémunération

- Traitement indiciaire, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, nouvelle bonification indiciaire, primes et indemnités) : au prorata de la quotité du TP sauf pour le 80% (6/7ème) et le 90% (32/35ème).
- Le supplément familial de traitement ne peut pas être inférieur au montant minimum versé à un agent à temps plein ayant le même nombre d'enfants à charge (1 enfant : 2,29€ ; 2 enfants : 75,99€ ; 3 enfants : 189,45€ ; par enfant en plus : 135,22€).
- Frais de transport et frais de déplacement : accordés dans les mêmes conditions que pour un agent à temps plein.
- Le demi-traitement pendant un congé de maladie est calculé sur la base de la rémunération à TP. ... / ...



Temps partiel

dans la fonction publique hospitalière

(suite)

Les différents TP

	Naissance	Adoption	Soins donnés à 1 proche *	Handicap *	Raisons personnelles	Création ou reprise d'entreprise
De droit *	X	X	X	X		
* Sur Autorisation					X	X
Durée	<ul style="list-style-type: none"> accordé par période de 6 mois à 1 an, renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. 					
	<ul style="list-style-type: none"> jusqu'au 3ans de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> pendant 3ans suivant l'arrivée de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> à la fin de la période de 3 ans, l'agent doit demander le renouvellement de son TP. 		<ul style="list-style-type: none"> renouvelable pour une durée d'1an. Une nouvelle autorisation ne peut être accordée moins de 3ans après la fin d'un TP pour le même motif. 	
Demande	<ul style="list-style-type: none"> à tout moment dans la période des 3 ans. demande par écrit en précisant la date de passage à TP et la durée du TP, aucun texte ne fixe le délai ni la liste des pièces à fournir. La demande doit généralement être présentée 2 mois à l'avance. 					
				<ul style="list-style-type: none"> Transmettre un certificat médical tous les 6mois. 		
Quotité	50 %, 60 %, 70 %, 80 %				Idem + 75% et 90%	> 50%
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> <u>cadre quotidien</u> : la durée de travail est réduite chaque jour, OU <u>cadre hebdomadaire</u> : le nb de jours travaillés par semaine est réduit, OU <u>cadre du cycle de travail</u> : le nb d'heures travaillées par cycle est réduit sur une seule journée ou sur plusieurs. 					
Impact sur la retraite	En attente de modifications					

*** L'administration ne peut pas refuser la demande.**

*** L'administration peut refuser = L'autorisation de travailler à temps partiel est accordée si les nécessités service et les possibilités d'aménagement de l'organisation du travail le permettent.**

*** Proche (conjoint marié ou PACS ou concubin, enfant à charge de moins de 20ans, ascendant) atteint d'un handicap ou victime d'un accident ou d'une maladie grave et nécessitant la présence d'une tierce personne.**

*** Agent handicapé relevant de l'obligation d'emploi (reconnu handicapé par la CDAPH ou victimes d'un AT ou maladie professionnelle avec incapacité permanente d'au moins 10 % et titulaire d'une rente d'invalidité ; les titulaires d'une pension d'invalidité ; les titulaires de la carte d'invalidité ; les titulaires de l'allocation adultes handicapés) après avis du médecin du travail.**



MERCI

Nous pouvons officiellement vous annoncer les résultats du 2nd tour des élections professionnelles, promulgués par la Direction :

UNSA : **13 élus** (13 titulaires et 13 suppléants) sur 26

Nous obtenons le secrétariat du **CSE** et de la **CSSCT**.

Nous vous remercions tous pour votre **confiance** et pour votre **mobilisation** !

Nous avons à cœur de mener à bien nos engagements, de continuer à agir pour l'amélioration des conditions de travail des salariés, de rester à **vos écoute**.

À nous maintenant de vous prouver que nous sommes à la hauteur de la confiance que vous nous avez démontrée.

Vos élus UNSA

Avec l'UNSA,
J'agis
pour moi !

<http://sante-sociaux.unsa.org>



SANTÉ & SOCIAUX
PUBLIC ET PRIVÉ



**Le C.G.O.S
fête les 60 ans de
la Complémentaire
Retraite
des Hospitaliers !**

**Depuis 1963, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, créée par le C.G.O.S,
est aux côtés des agents hospitaliers pour préparer leur retraite.
60 fois merci aux 350 000 agents hospitaliers affiliés qui nous font confiance !**

APPELEZ-NOUS AU

0 800 005 944 Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

RENDEZ-VOUS SUR

crh.cgos.info

C.G.O.S

action sociale & solidaire

**COMPLÉMENTAIRE
RETRAITE** DES HOSPITALIERS
L'ÉPARGNE RETRAITE DU C.G.O.S

